

868
D

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations
à caractère scolaire pour l'année 2017

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

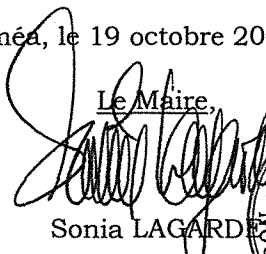
Au-delà des compétences de base de la Commune dans le domaine scolaire, la Ville de Nouméa accompagne traditionnellement les différents projets éducatifs, contrats d'objectifs, ou projets d'amélioration des conditions d'accueil des scolaires, présentés par les associations ou groupements dont les activités participent activement à la vie éducative. Pour une parfaite cohésion dans cette démarche, la Ville a mis en place des critères arrêtés dans l'objectif de garantir une cohérence dans les attributions.

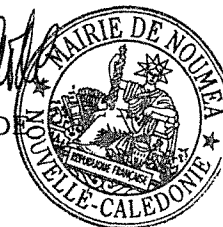
La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'une part, d'autoriser le versement de ces subventions et, d'autre part, d'habiliter le Maire à signer, le cas échéant, les conventions définissant les obligations des groupements et associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 octobre 2017

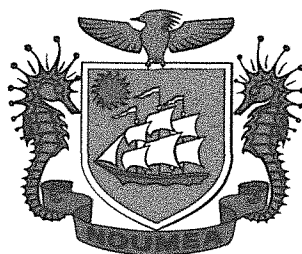
Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS RETENUES - ENSEIGNEMENT

Montant disponible : 3.889.830 F
 Montant proposé : 2.334.301 F
 Reste : 1.555.529 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2017	MONTANT PERCU EN 2016	MONTANT SOLLICITE EN 2017	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
ECOLE MARIE HAVET OUEMO Professeurs des écoles : Audrey MAZERON et Gisèle PAGE-ORLOWSKI	Aide à l'acquisition d'une trousse de premiers secours dans le cadre du projet de classe nature, sport et environnement qui s'est déroulé à Poé du 17 au 21 juillet 2017	-	5 391 F	0 F	5 391 F	Pas d'autres financements sollicités	Avis favorable La Ville soutient les projets d'école	5 391 F
ECOLE ADRIENNE LOMONT - SAINT QUENTIN	Aide à l'aménagement de la cour de l'école suite à des dégradations	-	498 767 F	0 F	431 250 F	-	Avis favorable La Ville participe à l'aménagement de la cour de l'école	431 250 F
ECOLE LES PENSEES MAGENTA	Aide à l'aménagement de la cour de l'école en raison du retrait des jeux pour non-conformité	-	2 531 710 F	0 F	2 531 710 F	-	Avis favorable La Ville participe à l'aménagement de la cour de l'école	1 438 660 F
APEI Présidente : Mme Jacqueline BERNUT	Aide au fonctionnement des classes spécialisées au sein de l'établissement. L'IME compte actuellement 85 jeunes âgés de 6 à 20 ans	1980	1 069 144 F	459 000 F	600 000 F	Pas d'autres financements sollicités	Avis favorable La Ville participe au fonctionnement des classes spécialisées en faveur d'enfants en situation de handicap	459 000 F
TOTAL			4 099 621 F	459 000 F	3 562 960 F			2 334 301 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuillogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	42	Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants (9 procurations)	:	51	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/868
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère scolaire pour l'année 2017

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/729 du 19 octobre 2017,

La Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 2.334.301 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux organismes, groupements et associations suivants :

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION

COOPERATIVE DE L'ECOLE MARIE HAVET

Aide à l'acquisition d'une trousse de premiers secours dans le cadre du projet classe nature, sport et environnement qui s'est déroulé à Poé du 17 au 21 juillet 2017

5.391 F

ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES INTELLECTUELLES

Aide au fonctionnement des classes spécialisées au sein de l'établissement

459.000 F

COOPERATIVE DE L'ECOLE ADRIENNE LOMONT

Aide à l'aménagement de la cour de l'école suite à la dégradation des jeux de cours

431.250 F

COOPERATIVE DE L'ECOLE LES PENSEES

Aide à l'aménagement de la cour de l'école en raison du retrait des jeux pour non-conformité

1.438.660 F

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations et groupements subventionnés.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

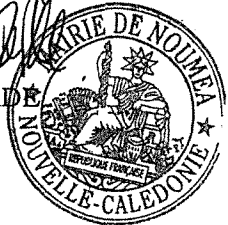
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S. (S.V.E.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué

et notifié le **17 NOV. 2017**
et ~~Le~~ publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances